



— OFFRE DE FORMATION

DU CENTRE HUBERTINE AUCLERT

- Agent-es de collectivités
- Bénévoles et salarié-es d'associations
- Personnels de l'Éducation nationale
- Elu-es de collectivités

*Le Centre Hubertine Auclert vous accompagne
pour développer vos actions en faveur de l'égalité
femmes-hommes.*





*Le Centre Hubertine Auclert, organisme associé de la Région Île-de-France, est le **centre francilien pour l'égalité femmes-hommes**. Il rassemble plus de 200 membres (associations, collectivités locales et organisations syndicales).*

Il a pour principaux objectifs la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes à travers l'Observatoire régional des violences faites aux femmes. Il apporte de l'expertise et des ressources sur ces thèmes aux actrices et acteurs qui œuvrent sur le territoire francilien.

Cet appui articule une offre de formation sur des thèmes variés à des accompagnements personnalisés et adaptés aux demandes des acteurs et actrices francilien-es.

SE FORMER au Centre Hubertine Auclert

Intégrer les enjeux relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes à ses pratiques nécessite une expertise. Il faut d'abord comprendre ces inégalités, les repérer et identifier les moyens de les corriger.

Le Centre Hubertine Auclert a pensé son offre de formation pour favoriser la montée en compétences des acteurs et actrices francilien-nes et les renforcer :

/ Vous êtes **élu-e dans une collectivité** et vous souhaitez convaincre l'équipe municipale d'engager un plan d'action pour l'égalité femmes-hommes,

/ Vous êtes **directeur ou directrice d'une structure jeunesse** et souhaitez lutter contre les stéréotypes sexistes dans les pratiques des animateurs et animatrices,

/ Vous êtes **agent-e dans une collectivité** et êtes en charge de la rédaction du rapport en matière d'égalité femmes-hommes,

/ Vous êtes **salarié-e d'une association** et vous souhaitez mieux intégrer les enjeux relatifs au genre dans vos pratiques et dans vos partenariats,

/ Vous êtes **un-e professionnel-le en lien avec des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles**,

/ Vous êtes **salarié-e ou bénévole d'une association engagée pour l'égalité femmes-hommes** et souhaitez renforcer vos capacités techniques,

/ Etc.

Ces formations sont conçues pour vous !

Elles s'inscrivent dans le cadre d'un parcours de formation, articulant différentes thématiques, pour vous outiller de manière complète.



Le Centre Hubertine Auclert peut adapter et animer certaines des formations présentées ici dans vos structures. Nous pouvons par exemple animer des formations à destination de l'ensemble des directeurs et directrices des centres de loisirs d'une commune, ou à destination des agent-es ou élu-es d'une même collectivité, en vue de la mise en œuvre d'un plan d'action, etc.

Nous pouvons également animer des sensibilisations autour de la thématique de l'égalité femmes-hommes sur un créneau de 2 heures.

*Pour cela, contactez François Grolier, chargé de formation :
francois.grolier@hubertine.fr*

L'engagement qualité du Centre Hubertine Auclert



L'activité de formation du Centre Hubertine Auclert est enregistrée sous le numéro 11 75 53995 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France. Par ailleurs, le Centre Hubertine Auclert répond aux critères de la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle et du décret qualité du 30 juin 2015, autour des **six critères Datadock** :

- 1/ **L'identification précise des objectifs** de la formation et son adaptation au public formé
- 2/ **L'adaptation des dispositifs d'accueil**, de suivi pédagogique et d'évaluation de stagiaires
- 3/ **L'adéquation des moyens pédagogiques**, techniques et d'encadrement à l'offre de formation
- 4/ **La qualification professionnelle** et la formation continue des personnes chargées des formations
- 5/ **Les conditions d'information du public** sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus
- 6/ **La prise en compte des appréciations** rendues par les stagiaires

Le Centre Hubertine Auclert dispose de :

- l'agrément pour dispenser de la formation au élus locales et élus locaux accordé par le ministère de l'Intérieur,
- l'agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, dispensé par le ministère de l'Éducation Nationale.



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les locaux du Centre Hubertine Auclert se situent au 2 rue Simone Veil, à Saint-Ouen-sur-Seine.

L'arrêt le plus proche : Métro 13 Mairie de Saint-Ouen.

En réponse à toute demande d'inscription, les participant-es reçoivent un devis ainsi que les conditions générales de vente des formations du Centre Hubertine Auclert.

Les informations relatives à chaque formation sont également disponibles, ainsi que les formulaires d'inscriptions, en ligne à l'adresse www.centre-hubertine-auclert.fr/formations

» POUR TOUTE INFORMATION, VOTRE CONTACT : François Grolier, chargé de formation francois.grolier@hubertine.fr

06

DÉVELOPPER LES POLITIQUES LOCALES D'ÉGALITÉ

- / Égalité professionnelle dans la collectivité : élaborer et mettre en œuvre un plan d'action 08
- / Convaincre du bien-fondé des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes..... 09
- / Planifier, conduire, évaluer une politique locale d'égalité femmes-hommes..... 10
- / Réaliser un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes..... 11

20

ÉDUIQUER À L'ÉGALITÉ

- / Stéréotypes sexistes : les analyser pour ouvrir le champ des possibles..... 22
- / Intégrer le genre dans ses pratiques professionnelles dans le champ éducatif 23

12

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

- / Violences sexistes et sexuelles au travail : le rôle des syndicats..... 14
- / Cyberviolences conjugales : mieux repérer, accompagner et orienter les victimes 15
- / Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes au travail en tant que collectivité employeuse..... 16
- / Agir efficacement contre les violences faites aux femmes au niveau local 17
- / Cybersexisme : comprendre pour prévenir et agir 18

24

RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF

- / Intégrer les enjeux relatifs à l'égalité femmes-hommes dans les pratiques de son association 26
- / Développer une stratégie de plaidoyer pour l'égalité femmes-hommes et contre les violences..... 27
- / Favoriser l'intelligence collective..... 28
- / Évaluer et valoriser les résultats de ses actions..... 29
- / Communiquer efficacement sur les réseaux sociaux pour son association..... 30



OFFRE DE FORMATION

Développer les politiques locales d'égalité

- / *Egalité professionnelle dans la collectivité : élaborer et mettre en œuvre un plan d'action*
- / *Convaincre du bien-fondé des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes*
- / *Planifier, conduire, évaluer une politique locale d'égalité femmes-hommes*
- / *Réaliser un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes*

 Pour les formations relatives à *la lutte contre les violences faites aux femmes par les collectivités*, reportez-vous page 12.



RETROUVEZ TOUTES LES DATES DE NOS FORMATIONS SUR
www.hubertine.fr/formations

CONTEXTE GÉNÉRAL

Les collectivités, du fait de leur proximité avec les populations, disposent d'un pouvoir d'action considérable pour instaurer une égalité réelle dans la société. **Plusieurs lois ces quinze dernières années sont venues réaffirmer le rôle des collectivités dans la réduction des inégalités femmes-hommes, en tant que structures employeuses et créatrices de politiques publiques.** Les politiques locales d'égalité visent à identifier et à analyser les inégalités entre les femmes et les hommes sur un territoire, en questionnant notamment la responsabilité de l'action publique locale dans leur persistance ou dans leur production, et à engager des actions pour les réduire.

À qui s'adressent ces formations ?

Elles s'adressent aux agent-es et élu-e-s en lien avec les politiques d'égalité, qu'il s'agisse de l'agent-e qui pilote la mission égalité femmes-hommes, de l'élu-e en charge de la thématique, ou des agent-es impliquées de manière transversale sur la thématique.

Plus précisément, cela peut concerner :

- / Les agent-es en charge de la thématique égalité femmes-hommes,
- / Les agent-es en charge des ressources humaines,
- / Les agent-es en charge de la politique de la ville et de la lutte contre les discriminations,
- / Les agent-es en charge des finances,
- / Les agent-es de la direction générale,
- / Les élu-es en charge de la thématique égalité femmes-hommes.

Pour quels résultats ?

Ces formations offrent des clés de compréhension, un argumentaire et une méthodologie pour mettre en œuvre des politiques locales d'égalité femmes-hommes.

L'offre de formation s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement au long cours proposé aux collectivités membres du Centre Hubertine Auclert. **À la suite des formations, les collectivités membres peuvent bénéficier, si elles le souhaitent, de conseils et d'un suivi dans la mise en œuvre de leurs actions.** Des cadres d'échanges thématiques ou méthodologiques sont régulièrement organisés par le Centre pour poursuivre la dynamique collective des formations et renforcer le réseau « Territoires Franciliens pour l'Égalité ».

TARIFS

JOURNALIERS PAR
PERSONNE

(jusqu'à 2 pers. par collectivité)

COLLECTIVITÉS
MÉMBRES

45 €

COLLECTIVITÉS
NON-MÉMBRES

250 €

POUR FINANCER CES FORMATIONS, VOUS POUVEZ SOLLICITER :

- *le budget formation de la collectivité, en faisant la demande à votre service RH ou à vos responsables hiérarchiques,*
 - *votre Compte personnel de formation (CPF), dont vous bénéficiez que vous soyez agent-e ou élu-e.*
- Pour plus d'informations : moncompteformation.gouv.fr*

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA COLLECTIVITÉ : ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTION



RETROUVEZ
LES DATES EN LIGNE
www.hubertine.fr/formations



CONTEXTE

Une idée largement répandue, encore aujourd'hui, voudrait que le statut de fonctionnaire protège des inégalités professionnelles entre femmes et hommes. Ce n'est que partiellement vrai. Depuis 2012, les collectivités sont astreintes à documenter ces inégalités, par le biais du rapport de situation comparée, présenté dans le cadre du bilan social. Très récemment, la loi de transformation de la fonction publique, adoptée le 6 août 2019, rend obligatoire à toutes les collectivités et EPCI de plus de 20 000 habitants, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action autour de l'égalité professionnelle, sous peine de sanctions financières. Ce nouveau cadre nécessite une implication renforcée des collectivités.



POURQUOI ?

- **Appréhender la réalité des inégalités** professionnelles dans la fonction publique
- **Maîtriser les cadres légaux** et les obligations liées
- **Acquérir la méthodologie** du diagnostic et du plan d'action pour l'égalité professionnelle



POUR QUI ?

- **Agent-es en charge de la thématique égalité femmes-hommes** dans les collectivités
- **Agent-es en charge des ressources humaines** dans les collectivités



COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, les participant-es seront en mesure de démarrer la mise en œuvre d'un plan d'action autour de l'égalité professionnelle, maîtrisant les obligations légales et la réalité des faits en termes d'inégalités. Ils seront également en mesure de lancer une dynamique en interne de la collectivité.



ANIMATION

- **Ambre Elhadad**, chargée de l'accompagnement des collectivités au Centre Hubertine Auclert
- **François Grolier**, chargé de formation au Centre Hubertine Auclert



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La formation alternera des temps d'acquisition de connaissances techniques avec des mises en pratique et des études de cas basées sur les expériences d'autres collectivités.

» POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR VOUS INSCRIRE : francois.grolier@hubertine.fr

CONVAINCRE DU BIEN-FONDÉ DES POLITIQUES D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



RETROUVEZ
LES DATES EN LIGNE
www.hubertine.fr/formations



CONTEXTE

Les politiques publiques sont-elles par nature neutres du point de vue du genre ? L'égalité entre les femmes et les hommes est-elle acquise aujourd'hui ? La fonction publique est-elle exemplaire sur le plan de l'égalité professionnelle ? Voilà sans doute des questions auxquelles les élu-es et agent-es des collectivités territoriales sont confronté-es. Comment y répondre ? Dans certaines collectivités, si des actions ont pu émerger, c'est parce qu'elles ont été portées par des élu-es et des agent-es profondément convaincu-es. Parce que les politiques pour l'égalité femmes-hommes remettent en question des idées reçues ou des méthodes, souvent bien établies dans les structures et bien ancrées dans les esprits, ces agent-es et ces élu-es ont souvent rencontré des résistances et ont su développer des stratégies pour les dépasser.



POURQUOI ?

- S'outiller sur les inégalités entre femmes et hommes
- Maîtriser les concepts clés et les cadres légaux de l'égalité femmes-hommes
- Transformer les données en arguments pour convaincre



POUR QUI ?

- Agent-es en charge de la thématique égalité femmes-hommes dans les collectivités
- Elu-es en charge de la thématique égalité femmes-hommes dans les collectivités



COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, les participant-es maîtriseront les grands enjeux et les principales données relatives à la thématique de l'égalité femmes-hommes et seront en mesure d'animer un temps de sensibilisation dans leur collectivité. Ces connaissances seront très concrètement mises en pratique afin d'habituer les participant-es à les manier pour convaincre au mieux leurs interlocuteurs et interlocutrices du bien-fondé des politiques locales d'égalité à l'échelle de la collectivité.



ANIMATION

- Ambre Elhadad, chargée de l'accompagnement des collectivités au Centre Hubertine Auclert
- François Grolier, chargé de formation au Centre Hubertine Auclert



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La formation alternera des temps d'acquisition de connaissances techniques avec des mises en pratique et des études de cas basées sur les expériences d'autres collectivités.

» POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR VOUS INSCRIRE : francois.grolier@hubertine.fr

PLANIFIER, CONDUIRE, ÉVALUER UNE POLITIQUE LOCALE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



RETROUVEZ
LES DATES EN LIGNE
www.hubertine.fr/formations



CONTEXTE

L'égalité femmes-hommes se joue aussi au niveau local. Et les politiques publiques ne sont pas neutres du point de vue du genre. Les collectivités peuvent agir quant à l'accès au sport, à la culture et aux loisirs, les modes d'accueil de la petite enfance, les transports publics, les activités périscolaires, les dispositifs d'accompagnement des femmes victimes de violences. À partir du moment où la volonté d'élaborer un diagnostic et un plan d'action sur l'égalité est présente, les élu-es et agent-es des collectivités territoriales sont confronté-es à de nouvelles questions : à partir de quelles données peut-on réaliser un diagnostic sur l'égalité femmes-hommes ? Quels sont les axes de travail à prioriser dans le plan d'action ? Comment associer les habitant-es et les acteurs et actrices du territoire dans la réalisation du diagnostic et du plan d'action ?



POURQUOI ?

- S'outiller sur la réalisation d'un diagnostic des inégalités femmes-hommes sur son territoire
- Maîtriser l'élaboration d'un plan d'action sur l'égalité femmes-hommes
- Intégrer des outils de suivi et d'évaluation à sa démarche



POUR QUI ?

- Agent-es en charge de la thématique égalité femmes-hommes dans les collectivités
- Elu-es en charge de la thématique égalité femmes-hommes dans les collectivités



COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, les participant-es auront découvert, en s'appropriant la méthodologie développée par le Centre Hubertine Auclert et en découvrant des cas pratiques d'autres collectivités, les indispensables d'un plan d'action pour l'égalité femmes-hommes.



ANIMATION

- Ambre Elhadad, chargée de l'accompagnement des collectivités au Centre Hubertine Auclert
- François Grolier, chargé de formation au Centre Hubertine Auclert



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Les participant-es seront invité-es à travailler, tout au long des deux jours, sur le plan d'action de leur collectivité, dans un esprit de formation-action. La formation alternera des temps d'acquisition de connaissances techniques avec des mises en pratique et des études de cas basées sur les expériences d'autres collectivités.

» POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR VOUS INSCRIRE : francois.grolier@hubertine.fr

RÉALISER UN RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



RETROUVEZ
LES DATES EN LIGNE
www.hubertine.fr/formations



CONTEXTE

L'article 61 de la loi du 4 août 2014, sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, prévoit que toutes les collectivités de plus de 20 000 habitant-es (communes, EPCI à fiscalité propre, départements et régions) doivent présenter devant l'organe délibérant, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes. En cas de non-présentation ou de non-conformité de ce rapport, le budget peut être annulé. Ce rapport obligatoire peut être un outil puissant pour valoriser les actions mises en œuvre à l'échelle de la collectivité et pour convaincre les élu-es d'adopter un plan d'action égalité femmes-hommes.



POURQUOI ?

- **Maîtriser le cadre légal** du rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes
- **Connaître les ressources statistiques et bibliographiques** indispensables à la réalisation du rapport
- **Élaborer un plan de travail** et une méthodologie participative pour réaliser le rapport



POUR QUI ?

- **Agent-es en charge de la thématique égalité femmes-hommes** dans les collectivités,
- **Agent-es en charge des ressources humaines** dans les collectivités



COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, les participant-es seront en mesure d'engager la rédaction du rapport annuel sur l'égalité, en s'inspirant des productions d'autres collectivités, pour en faire un outil de pilotage et d'évaluation des politiques locales d'égalité femmes-hommes.



ANIMATION

- **Ambre Elhadad**, chargée de l'accompagnement des collectivités au Centre Hubertine Auclert
- **François Grolier**, chargé de formation au Centre Hubertine Auclert



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La formation alternera des temps d'acquisition de connaissances techniques avec des mises en pratique et des études de cas basées sur les rapports produits par d'autres collectivités.

» POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR VOUS INSCRIRE : francois.grolier@hubertine.fr



OFFRE DE FORMATION

Lutter contre les violences faites aux femmes

- / *Violences sexistes et sexuelles au travail : le rôle des syndicats*
- / *Cyberviolences conjugales : mieux repérer, accompagner et orienter les victimes*
- / *Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes au travail en tant que collectivité employeuse*
- / *Agir efficacement contre les violences faites aux femmes au niveau local*
- / *Cybersexisme : comprendre pour prévenir et agir*



RETROUVEZ TOUTES LES DATES DE NOS FORMATIONS SUR
www.hubertine.fr/formations

CONTEXTE GÉNÉRAL

En France en 2018, 121 femmes ont été tuées par leur partenaire. En moyenne chaque année, on estime que 94 000 femmes de 18 à 75 ans sont victimes de viols ou de tentatives de viol. Près de 20% des femmes actives ont déjà été confrontées à une situation de harcèlement sexuel au cours de leur vie professionnelle. Plus d'une Francilienne sur trois déclare avoir subi du harcèlement sexiste et/ou sexuel dans l'espace public au cours de l'année.

Face à l'ampleur et la spécificité des violences faites aux femmes, en tant que professionnel·le il est indispensable de se former pour mieux repérer, accompagner et/ou savoir orienter les victimes. L'Observatoire régional des violences faites aux femmes du Centre Hubertine Auclert propose une offre de formation basée sur l'expertise issue des études qu'il mène et complémentaire à l'offre de formation de ses associations membres.

À qui s'adressent ces formations ?

- / Les agent-es dans les collectivités, tous services confondus,
- / Les élu-es dans les collectivités,
- / Les professionnel·les en contact avec des femmes victimes de violences,
- / Les professionnel·les spécialisé·es sur la prévention des violences sexistes ou sexuelles auprès des jeunes,
- / Les bénévoles en contact avec des femmes victimes de violences et/ou qui font de la prévention,
- / Les représentant-es de syndicats et les représentant-es du personnel.

Pour quels résultats ?

Les professionnel·les pourront, à travers ces formations, mieux maîtriser ce que sont les violences faites aux femmes et acquérir ainsi des réflexes, découvrir des actions spécifiques, pour les adapter et les intégrer à leur pratique professionnelle au quotidien.

POUR FINANCER CES FORMATIONS, VOUS POUVEZ SOLLICITER :

- *le budget formation de la collectivité, en faisant la demande à votre service RH ou à vos responsables hiérarchiques,*
- *votre Compte personnel de formation (CPF), dont vous bénéficiez que vous soyez agent-e ou élu-e. Pour plus d'informations : moncompteformation.gouv.fr*
- *votre Opérateur de Compétences (OPCO). Pour plus d'informations : travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco*

TARIFS

JOURNALIERS PAR PERSONNE

(jusqu'à 2 pers. par collectivité)

COLLECTIVITÉS
MEMBRES

45€

COLLECTIVITÉS
ET INSTITUTIONS
NON-MEMBRES

250€

SALARIÉ·ES
D'ASSOCIATIONS ET
SYNDICATS MEMBRES

120€

BÉNÉVOLES
D'ASSOCIATIONS
MEMBRES

20€

SALARIÉ·ES,
BÉNÉVOLES
D'ASSOCIATIONS
ET SYNDICATS
NON MEMBRES

180€

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL : LE RÔLE DES SYNDICATS



RETROUVEZ
LES DATES EN LIGNE
www.hubertine.fr/formations



CONTEXTE

Les violences sexistes et sexuelles dans les relations de travail sont largement répandues tout en restant insuffisamment dénoncées. Même si certaines avancées - notamment juridiques - permettent aujourd'hui une plus grande liberté des femmes, les stéréotypes sexistes hérités d'une vision inégalitaire des rapports entre les hommes et les femmes sont encore largement partagés. Cela contribue à minimiser les violences sur les femmes et à brouiller la responsabilité des agresseurs. Afin de lutter contre ces violences sexistes et sexuelles dans les relations de travail, les syndicats ont un rôle essentiel à jouer pour accompagner au mieux les victimes.



POURQUOI ?

- **Comprendre l'ampleur, repérer et décrypter** les violences sexistes et sexuelles au travail
- **Déconstruire les idées reçues** sur les violences sexistes et sexuelles au travail
- **Connaître le cadre légal et les obligations** de l'employeur en matière de prévention et de prise en charge
- **Connaître les ressources et contacts** pour orienter les victimes



POUR QUI ?

- **Représentant-es** syndicales et syndicaux
- **Délégué-es** du personnel
- **Conseiller-es** prud'hommaux-ales



COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, les participant-es seront en mesure de mieux accompagner les victimes de violences sexistes et sexuelles et de les orienter vers des organismes spécialisés.



ANIMATION

- **L'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au travail (AVFT)**
- **Julie Muret**, chargée de l'accompagnement des associations et des syndicats au Centre Hubertine Auclert (en appui)



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La formation alternera des temps d'acquisition de connaissances techniques avec des mises en pratique et des études de cas basées sur les expériences d'autres collectivités.

» POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR VOUS INSCRIRE : francois.grolier@hubertine.fr

CYBERVIOLENCES CONJUGALES : MIEUX REPÉRER, ACCOMPAGNER ET ORIENTER LES VICTIMES



RETROUVEZ
LES DATES EN LIGNE
www.hubertine.fr/formations



CONTEXTE

Les outils numériques offrent aux (ex) partenaires violents des moyens faciles, accessibles et instantanés pour davantage surveiller, contrôler et humilier leur partenaire. Cela peut entraîner de nouvelles formes de violences conjugales ou renforcer des violences déjà présentes au sein du couple (notamment des violences psychologiques). Neuf femmes victimes de violences conjugales sur dix déclarent avoir subi des cyberviolences de la part de leur partenaire ou ex selon une étude inédite coordonnée par l'Observatoire régional des violences faites aux femmes.



POURQUOI ?

- **Comprendre, repérer et décrypter** les cyberviolences conjugales
- **Acquérir des réflexes pour conseiller** au mieux les victimes sur leur protection numérique
- **Connaître les ressources et contacts spécialisés** dans le domaine des violences et du numérique, pour mieux orienter les victimes



POUR QUI ?

- **Professionnel·les d'associations spécialisées** dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales,
- **Tou·tes professionnel·les en contact régulier avec des femmes victimes de violences conjugales** (police, justice, social, médical, etc.) maîtrisant les connaissances sur les spécificités et les mécanismes des violences conjugales (cycle de violences conjugales, stratégie de l'agresseur, les mécanismes d'emprise etc.)



COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, les participant·es seront en mesure d'accompagner plus spécifiquement les femmes victimes de violences autour de l'enjeu numérique et de les orienter vers des organisations spécialisées.



ANIMATION

- **Iman Karzabi**, chargée de mission à l'Observatoire régional des violences faites aux femmes au Centre Hubertine Auclert
- **Aurélié Latourès**, chargée d'études à l'Observatoire régional des violences faites aux femmes au Centre Hubertine Auclert



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La formation alternera des temps d'acquisition de connaissances techniques avec des mises en pratique et des études de cas.

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AU TRAVAIL EN TANT QUE COLLECTIVITÉ EMPLOYEUSE



RETROUVEZ
LES DATES EN LIGNE
www.hubertine.fr/formations



CONTEXTE

La récente loi du 6 août 2019 renforce les obligations légales des collectivités territoriales employeuses en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail. Ces obligations nécessitent la mise en place de dispositifs spécifiques de prévention, de signalement et de traitement de ces situations, de l'aide aux victimes et de sanctions. Le Centre Hubertine Auclert propose également depuis 2019 un Kit d'action à destination des collectivités pour lutter spécifiquement contre les violences sexistes et sexuelles au travail.



POURQUOI ?

- Comprendre les différentes formes de violences sexistes et sexuelles au travail, leur ampleur, leurs causes et leurs conséquences
- Maîtriser les obligations légales des collectivités en matière de prévention et d'action contre les violences sexistes et sexuelles au travail
- Connaître des ressources et des bonnes pratiques existantes des collectivités territoriales



POUR QUI ?

- Agent-es des collectivités territoriales en charge de la mise en œuvre des politiques de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail (services RH, etc.)
- Agent-es en charge de la thématique égalité femmes-hommes dans les collectivités
- Elu-es en charge de la thématique égalité femmes-hommes dans les collectivités



ANIMATION

- Iman Karzabi, chargée de mission à l'Observatoire régional des violences faites aux femmes au Centre Hubertine Auclert
- François Grolier, chargé de formation au Centre Hubertine Auclert



COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, les participant-es seront en mesure de développer un plan d'action de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein de leur collectivité.



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La formation alternera des temps d'acquisition de connaissances techniques avec des mises en pratique et des études de cas basées sur les expériences d'autres collectivités.

» POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR VOUS INSCRIRE : francois.grolier@hubertine.fr

AGIR EFFICACEMENT CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AU NIVEAU LOCAL



RETROUVEZ
LES DATES EN LIGNE
www.hubertine.fr/formations



CONTEXTE

Les violences touchent de très nombreuses citoyen-nes en France : une femme sur dix se déclare victime de violences conjugales. La gravité et la multiplicité des conséquences de ces violences, la complexité des parcours des victimes pour bénéficier d'un accompagnement et faire valoir leurs droits nécessitent une réponse politique globale. L'échelon municipal permet de mettre en place des actions de proximité pour apporter la réponse la plus adaptée et rapide aux besoins des victimes.



POUR QUI

- **Elu-es en charge de la thématique** égalité femmes-hommes dans les collectivités
- **Agent-es en charge de la thématique** égalité femmes-hommes dans les collectivités



COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, les participant-es seront en mesure de construire un plan d'action pour lutter contre les violences faites aux femmes propre à l'échelon territorial et en complémentarité avec les actions nationales.



ANIMATION

- **Iman Karzabi**, chargée de mission à l'Observatoire régional des violences faites aux femmes au Centre Hubertine Auclert
- **François Grolier**, chargé de formation au Centre Hubertine Auclert



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La formation alternera des temps d'acquisition de connaissances techniques avec des mises en pratique et des études de cas basées sur les expériences d'autres collectivités.



POURQUOI ?

- **Comprendre l'ampleur, les mécanismes et les conséquences** des violences faites aux femmes
- **Maîtriser le cadre légal de l'action locale** et leur articulation avec les dispositifs nationaux, dans la lutte contre les violences faites aux femmes
- **Connaître la méthodologie de diagnostic** pour appuyer la mise en place d'une politique locale de lutte contre les violences faites aux femmes
- **Appréhender les rôles de chaque organisation** au niveau local pour mieux travailler en réseau
- **Connaître des bonnes pratiques** de collectivités

» POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR VOUS INSCRIRE : francois.grolier@hubertine.fr

CYBERSEXISME : COMPRENDRE POUR PRÉVENIR ET AGIR



RETROUVEZ
LES DATES EN LIGNE
www.hubertine.fr/formations



CONTEXTE

Le cybersexisme désigne les actes, commentaires et/ou messages à caractère sexuel ou qui critiquent la manière de s'habiller, l'apparence physique, le comportement amoureux ou sexuel qui se développent via les outils ou les espaces numériques. Ce sont des violences sexistes ou sexuelles qui visent principalement les filles (mais aussi des garçons). Depuis 2015, le Centre Hubertine Auclert a développé une connaissance approfondie sur le cybersexisme. Il a coordonné une étude, mis en œuvre un projet pilote de prévention dans les collèges et lycées d'Île-de-France en 2016-2017 et lancé une campagne de sensibilisation #StopCybersexisme suivie du site www.stop-cybersexisme.com à destination des adolescent-es.



POURQUOI ?

- Comprendre et décrypter les cyberviolences à caractère sexiste et sexuel, particulièrement chez les jeunes
- Connaître les recours et savoir orienter les victimes : réponses techniques (signalements), droit, ressources en termes d'écoute et d'accompagnement, etc.
- Savoir comment agir en prévention (messages, outils) auprès des jeunes et des adultes.



POUR QUI

- Professionnel-les d'associations spécialisées sur l'éducation et/ou la prévention
- Professionnel-les de structures jeunesse généralistes (associations, collectivités)
- Professionnel-les de l'Éducation nationale
- Professionnel-les de la Police en charge de la prévention



COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, les participant-es seront en mesure de mettre en place une action de prévention auprès du public qu'elles et ils accompagnent, et d'accompagner efficacement des victimes de cybersexisme.



ANIMATION

- Amandine Berton-Schmitt, chargée de mission éducation à l'égalité au Centre Hubertine Auclert
- Aurélie Latourès, chargée d'études à l'Observatoire régional des violences faites aux femmes au Centre Hubertine Auclert



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La formation alternera des temps d'acquisition de connaissances techniques avec des mises en pratique et des études de cas.

» POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR VOUS INSCRIRE : francois.grolier@hubertine.fr





OFFRE DE FORMATION

Éduquer à l'égalité

- / Stéréotypes sexistes : les analyser pour ouvrir le champ des possibles*
- / Intégrer le genre dans ses pratiques professionnelles dans le champ éducatif*



RETROUVEZ TOUTES LES DATES DE NOS FORMATIONS SUR
www.hubertine.fr/formations

CONTEXTE GÉNÉRAL

L'éducation est la solution pour déconstruire les carcans qui enferment filles et garçons dans des rôles stéréotypés.

Filles et garçons reçoivent aujourd'hui une éducation différente et hiérarchisante. Aux filles : les émotions, les activités calmes, le soin des autres. Aux garçons : le contrôle ou le déni des émotions, les activités physiques, la découverte du monde. Les institutions quelles qu'elles soient, structures petite enfance, accueils de loisirs, établissements scolaires, ont un rôle à jouer pour ouvrir le champ des possibles des filles et des garçons et prévenir les violences sexistes et sexuelles.

À qui s'adressent ces formations ?

- / Professionnel·les de la petite enfance,
- / Professionnel·les des accueils de loisirs,
- / Professionnel·les de la jeunesse,
- / Professionnel·les de l'Éducation nationale.

Pour quels résultats ?

Ces formations sont l'occasion, pour les professionnel·les, de s'engager sur la voie d'un changement de paradigme, en étant outillé·es pour analyser leurs pratiques professionnelles au prisme du genre. **En bénéficiant de l'expertise du Centre Hubertine Auclert sur cette thématique, chacun·e sera en mesure de poser un autre regard sur sa posture, ses pratiques et sur ses interactions.** Ils et elles seront également outillé·es pour mettre en place des actions en faveur de l'égalité filles-garçons dans leurs structures, en découvrant des ouvrages, des expositions, des jeux... propices à ouvrir les champs des possibles de chacun·e.

POUR FINANCER CES FORMATIONS, VOUS POUVEZ SOLLICITER :

- le budget formation de la collectivité, en faisant la demande à votre service RH ou à vos responsables hiérarchiques,
- votre compte personnel de formation (CPF). Pour plus d'informations : moncompteformation.gouv.fr
- votre opérateur de compétences (OPCO). Pour plus d'informations : travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco

TARIFS

JOURNALIERS PAR
PERSONNE

(jusqu'à 2 pers. par institution)

COLLECTIVITÉS,
SYNDICATS ET
INSTITUTIONS
MEMBRES

45€

COLLECTIVITÉS
ET INSTITUTIONS
NON-MEMBRES

250€

SALARIÉ·ES
D'ASSOCIATIONS ET
SYNDICATS MEMBRES

120€

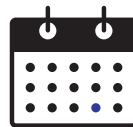
BÉNÉVOLES
D'ASSOCIATIONS
MEMBRES

20€

SALARIÉ·ES,
BÉNÉVOLES
D'ASSOCIATIONS
ET SYNDICATS
NON MEMBRES

180€

STÉRÉOTYPES SEXISTES : LES ANALYSER POUR OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES



RETROUVEZ
LES DATES EN LIGNE
www.hubertine.fr/formations



CONTEXTE

Les représentations et les stéréotypes sexistes sont omniprésents. Ils ont un impact réel : ils imprègnent les imaginaires dès le plus jeune âge, limitant ainsi les projections, les aspirations des individus. Évidents ou au contraire plus difficiles à détecter, leur repérage est la première étape indispensable à la mise en œuvre de l'égalité. L'analyse des stéréotypes, leur déconstruction et la valorisation de représentations plus variées sont les clés pour ouvrir le champ des possibles.



POURQUOI ?

- **Savoir repérer et analyser** les stéréotypes sexistes
- Intégrer à sa pratique la **correction des stéréotypes sexistes**
- **S'outiller pour être acteur et actrice** de la lutte contre les stéréotypes sexistes dans son organisation



POUR QUI ?

- **Tout type de professionnel·les**, œuvrant à différents niveaux en faveur de l'égalité femmes-hommes dans leurs structures



COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, les participant·es seront en mesure d'analyser les stéréotypes sexistes et de les corriger en mettant en exergue d'autres représentations ou en mettant en place des actions de sensibilisation.



ANIMATION

- **Amandine Berton-Schmitt**, chargée de mission Education au Centre Hubertine Auclert
- **François Grolier**, chargé de formation au Centre Hubertine Auclert

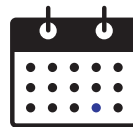


MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La formation alternera des temps d'acquisition de connaissances avec des mises en situations.

» POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR VOUS INSCRIRE : francois.grolier@hubertine.fr

INTÉGRER LE GENRE DANS SES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DANS LE CHAMP ÉDUCATIF



RETROUVEZ
LES DATES EN LIGNE
www.hubertine.fr/formations



CONTEXTE

Les structures petite enfance, périscolaires, jeunesse, mais aussi l'école, sont des lieux importants de socialisation des enfants. Elles ont à ce titre, un rôle capital à jouer dans la prévention et la résolution des inégalités entre les filles et les garçons. Pour agir, les personnels éducatifs et enseignants doivent connaître les concepts relatifs aux problématiques d'inégalités entre les sexes, et s'approprier les méthodes de mise en place d'actions en faveur de l'égalité filles-garçons.



POURQUOI ?

- **Prendre la mesure des inégalités** femmes-hommes dans la société et dans le champ scolaire
- **Analyser les pratiques** professionnelles scolaires au prisme du genre
- Mettre en place des **actions en faveur de l'égalité filles-garçons** dans sa structure



POUR QUI ?

- **Professionnel-les de structures Petite enfance**
- **Professionnel-les de structures Périscolaires**
- **Enseignant-es** du premier degré



COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, les participant-es seront en mesure d'analyser les biais de genre dans les pratiques éducatives et de mettre en place des actions de sensibilisation en direction de leurs collègues et publics.



ANIMATION

- **Amandine Berton-Schmitt**, chargée de mission Education au Centre Hubertine Auclert
- **François Grolier**, chargé de formation au Centre Hubertine Auclert



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La formation alternera des temps d'acquisition de connaissances avec des mises en situation.

» POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR VOUS INSCRIRE : francois.grolier@hubertine.fr



OFFRE DE FORMATION

Renforcer le développement associatif

À DESTINATION DES ASSOCIATIONS HORS DU CHAMP
DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES :

/ Intégrer les enjeux relatifs à l'égalité femmes-hommes dans les pratiques de son association

À DESTINATION DES ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP
DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES :

/ Développer une stratégie de plaidoyer pour l'égalité femmes-hommes et contre les violences

/ Favoriser l'intelligence collective

/ Évaluer et valoriser les résultats de ses actions

/ Communiquer efficacement sur les réseaux sociaux pour son association



RETROUVEZ TOUTES LES DATES DE NOS FORMATIONS SUR
www.hubertine.fr/formations

CONTEXTE GÉNÉRAL

L'étude des besoins des associations engagées sur l'égalité femmes-hommes a montré qu'elles avaient encore besoin d'être renforcées sur les fonctions support comme la communication, l'évaluation ou la gestion de projet. Le Centre Hubertine Auclert accompagne ces associations dans ce sens et propose depuis plusieurs années un cycle de formations sur le développement associatif. De cette façon, les associations féministes peuvent renforcer l'impact de leurs actions et de leurs démarches. Cette partie de l'offre de formation du Centre Hubertine Auclert est co-animée par des consultant-es ou cabinets spécialisés sur la thématique, afin d'outiller le plus finement et concrètement possible les associations.

À qui s'adressent ces formations ?

- / Salarié-es d'associations,
- / Bénévoles d'associations,
- / Administrateurs et administratrices d'associations.

Pour quels résultats ?

Les représentant-es d'associations participant à ces formations seront ensuite en mesure de **maîtriser les fonctions supports, afin de les intégrer plus nettement dans les pratiques de leurs associations**. Qu'il s'agisse de définir des indicateurs d'évaluations ou de développer une communication plus impactante sur les réseaux sociaux, les participant-es seront outillé-es, en théorie et en pratique, sur ces thématiques, pour les mettre en action rapidement.

TARIFS

JOURNALIERS PAR
PERSONNE

(jusqu'à 2 pers. par institution)

BÉNÉVOLES
D'ASSOCIATIONS
MEMBRES
20€

SALARIÉ-ES
D'ASSOCIATIONS ET
SYNDICATS MEMBRES
120€

SALARIÉ-ES,
BÉNÉVOLES
D'ASSOCIATIONS
ET SYNDICATS
NON MEMBRES
180€

POUR FINANCER CES FORMATIONS, VOUS POUVEZ SOLLICITER :

- le budget formation de l'association, en faisant la demande de prise en charge à votre opérateur de compétences (OPCO) organisme collecteur des fonds de la formation professionnelle.
Pour plus d'informations : travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco
- votre compte personnel de formation (CPF). Pour plus d'informations : moncompteformation.gouv.fr

INTÉGRER LES ENJEUX RELATIFS À L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES PRATIQUES DE SON ASSOCIATION



RETROUVEZ
LES DATES EN LIGNE
www.hubertine.fr/formations



CONTEXTE

Les associations ont un rôle majeur à jouer dans la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. Comment intégrer à un projet une dimension relative au genre ? Que disent les pratiques d'une association en termes de représentation ou d'intégration du genre ? Comment éviter, dans ses projets, de reproduire et transmettre des stéréotypes sexistes ?... Pour penser et intégrer efficacement ces enjeux, il est nécessaire, en amont, de « chausser ses lunettes de genre », d'approfondir ses connaissances théoriques sur le sujet et d'intégrer des questionnements et réflexes de façon plus systématique.



POURQUOI ?

- Comprendre la réalité des inégalités entre femmes et hommes
- Maîtriser les concepts clés de l'égalité femmes-hommes
- Découvrir des pratiques associatives intégrant les enjeux relatifs à l'égalité femmes-hommes



POUR QUI ?

- Salarié-es d'associations
- Bénévoles d'associations
- Administrateurs et administratrices d'associations



COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, les participant-es seront en mesure de mieux manier les concepts et enjeux relatifs à l'égalité femmes-hommes. Ils et elles pourront également analyser leur pratiques et repenser leurs projets à l'aune de ces enjeux, pour améliorer progressivement les pratiques associatives sur cette thématique.



ANIMATION

- Julie Muret, chargée de l'accompagnement des associations et des syndicats au Centre Hubertine Auclert
- François Grolier, chargé de formation au Centre Hubertine Auclert



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La formation alternera des temps d'acquisition de connaissances avec des mises en situation.

» POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR VOUS INSCRIRE : francois.grolier@hubertine.fr

DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE PLAIDOYER POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET CONTRE LES VIOLENCES



RETROUVEZ
LES DATES EN LIGNE
www.hubertine.fr/formations



CONTEXTE

Les associations engagées pour l'égalité femmes-hommes portent souvent un projet de société ambitieux et des valeurs fortes. Elles travaillent à obtenir des changements politiques ou sociaux importants, qu'il s'agisse d'impacter un processus législatif, d'obtenir des financements ou bien de mobiliser le grand public. Pour cela, mieux connaître les étapes de la construction d'une démarche d'influence, cibler des acteurs et actrices du changement, construire des actions en fonction de ses moyens, permet de d'obtenir de réels changements.



POURQUOI ?

- **Maîtriser les enjeux** du plaidoyer
- **Concevoir et piloter une initiative** de plaidoyer adaptée
- **Acquérir une méthodologie** pour la pratique du lobbying associatif et de la communication presse



POUR QUI ?

- **Salarié-es** d'associations
- **Bénévoles** d'associations
- **Administrateurs et administratrices** d'associations



COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, les participant-es seront en mesure de définir la démarche la plus adaptée aux besoins de leurs associations et d'avoir les clés pour identifier des interlocuteurs, interlocutrices, ainsi que les messages les plus adaptés pour obtenir des changements sociétaux ou politiques.



ANIMATION

- **Léa Chamoncel**, *Uprightly*
- **Julie Muret**, *chargée de l'accompagnement des associations et des syndicats au Centre Hubertine Auclert (en appui)*



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La formation alternera des temps d'acquisition de connaissances avec des mises en situation.

FAVORISER L'INTELLIGENCE COLLECTIVE



RETROUVEZ
LES DATES EN LIGNE
www.hubertine.fr/formations



CONTEXTE

L'intelligence collective désigne la méthode pour mettre en commun l'énergie, les visions et les compétences des membres d'un groupe pour mettre en place des solutions dans un objectif commun. En utilisant et en favorisant les interactions au sein du groupe, l'intelligence collective permet l'expression mais aussi l'écoute de chaque membre du groupe, la créativité, de manière ludique et innovante, afin que chacun-e se sente impliqué-e et s'empare du projet. Intégrer l'intelligence collective dans son organisation permet de faire face à des défis, de gérer des projets, tout en favorisant la transversalité, la bienveillance et la transmission.



POUR QUI ?

- Salarié-es d'associations
- Bénévoles d'associations
- Administrateurs et administratrices d'associations



POURQUOI ?

- S'initier aux principes de l'intelligence collective et les dynamiques de groupe
- Développer la capacité d'expression et d'écoute et la prise de décision en groupe
- Identifier et qualifier le rôle d'un-e leader
- Découvrir et expérimenter certaines techniques de travail, comme la réalisation d'une charte relationnelle ou l'animation d'une réunion de réflexion stratégique



COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, les participant-es seront en mesure de mieux appréhender différents principes et techniques d'animation relevant de l'intelligence collective et seront en mesure de les réutiliser dans le cadre d'actions mises en place par leurs structures.



ANIMATION

- Nadia Leila Assaoui, Fonds pour les Femmes en Méditerranée (FFMed)
- Julie Muret, chargée de l'accompagnement des associations et des syndicats au Centre Hubertine Auclert (en appui)



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La formation alternera des temps d'acquisition de connaissances avec des mises en situation.

» POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR VOUS INSCRIRE : francois.grolier@hubertine.fr

ÉVALUER ET VALORISER LES RÉSULTATS DE SES ACTIONS



RETROUVEZ
LES DATES EN LIGNE
www.hubertine.fr/formations



CONTEXTE

Dans le contexte actuel, notamment de recherche de financements, les associations doivent être en mesure d'évaluer leurs actions pour les valoriser au mieux. En effet, qu'il s'agisse de bailleurs privés ou publics, il est important de pouvoir faire le bilan d'une action et d'identifier et mettre en avant les réussites d'un projet, tout en ayant conscience des points d'améliorations. Quels critères et indicateurs de suivi et d'évaluation définir ? Comment mesurer les résultats de ses actions ? Comment identifier une bonne pratique ? Il s'agit ici de penser l'évaluation de façon pertinente et d'aller au-delà du contrôle des actions, pour privilégier une démarche de valorisation.



POURQUOI ?

- Intégrer les enjeux d'une **évaluation** comme un levier de valorisation des actions
- Appréhender la **définition d'indicateurs** adaptés et réalistes
- S'approprier des **méthodes** et outils d'évaluation



POUR QUI ?

- **Salarié-es** d'associations
- **Bénévoles** d'associations
- **Administrateurs et administratrices** d'associations



COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, les participant-es seront en mesure de monter une démarche d'évaluation et d'en partager les résultats de manière efficace et valorisante pour leurs actions.



ANIMATION

- **Annette Courteix**, Humacoop
- **Julie Muret**, chargée de l'accompagnement des associations et des syndicats au Centre Hubertine Auclert (en appui)



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La formation alternera des temps d'acquisition de connaissances avec des mises en situation.

» POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR VOUS INSCRIRE : francois.grolier@hubertine.fr

COMMUNIQUER EFFICACEMENT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX POUR SON ASSOCIATION



RETROUVEZ
LES DATES EN LIGNE
www.hubertine.fr/formations



CONTEXTE

Les réseaux sociaux jouent une grande part dans la stratégie de communication globale des associations. Ils permettent de communiquer de façon ciblée avec des internautes de manière à suivre et à répondre aux avis et critiques, voire à créer de véritables communautés en ligne. Il est donc important que les associations connaissent les spécificités de chaque réseau social et maîtrisent ces outils qui sont centraux pour leur image et leur visibilité.



POUR QUI ?

- **Salarié-es** d'associations
- **Bénévoles** d'associations
- **Administrateurs et administratrices** d'associations



COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, les participant-es seront en mesure de choisir les réseaux sociaux les mieux adaptés en fonction de leurs spécificités, de définir des règles éditoriales sur les contenus et d'animer leurs communautés.



ANIMATION

- **Virginie Grebel, ADDEL**
- **Julie Muret, chargée de l'accompagnement des associations et des syndicats au Centre Hubertine Auclert (en appui)**



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La formation alternera des temps d'acquisition de connaissances avec des mises en situation.



POURQUOI ?

- **Connaître les notions clés de la communication digitale** et les spécificités de chaque réseau social
- **Evaluer l'impact des réseaux sociaux** dans sa stratégie de communication
- **Identifier sa cible** et ses spécificités
- **Définir les messages prioritaires** de communication
- **Définir une stratégie de communication digitale** en fonction de son identité
- **Définir de règles éditoriales** d'élaboration de contenus

» POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR VOUS INSCRIRE : francois.grolier@hubertine.fr



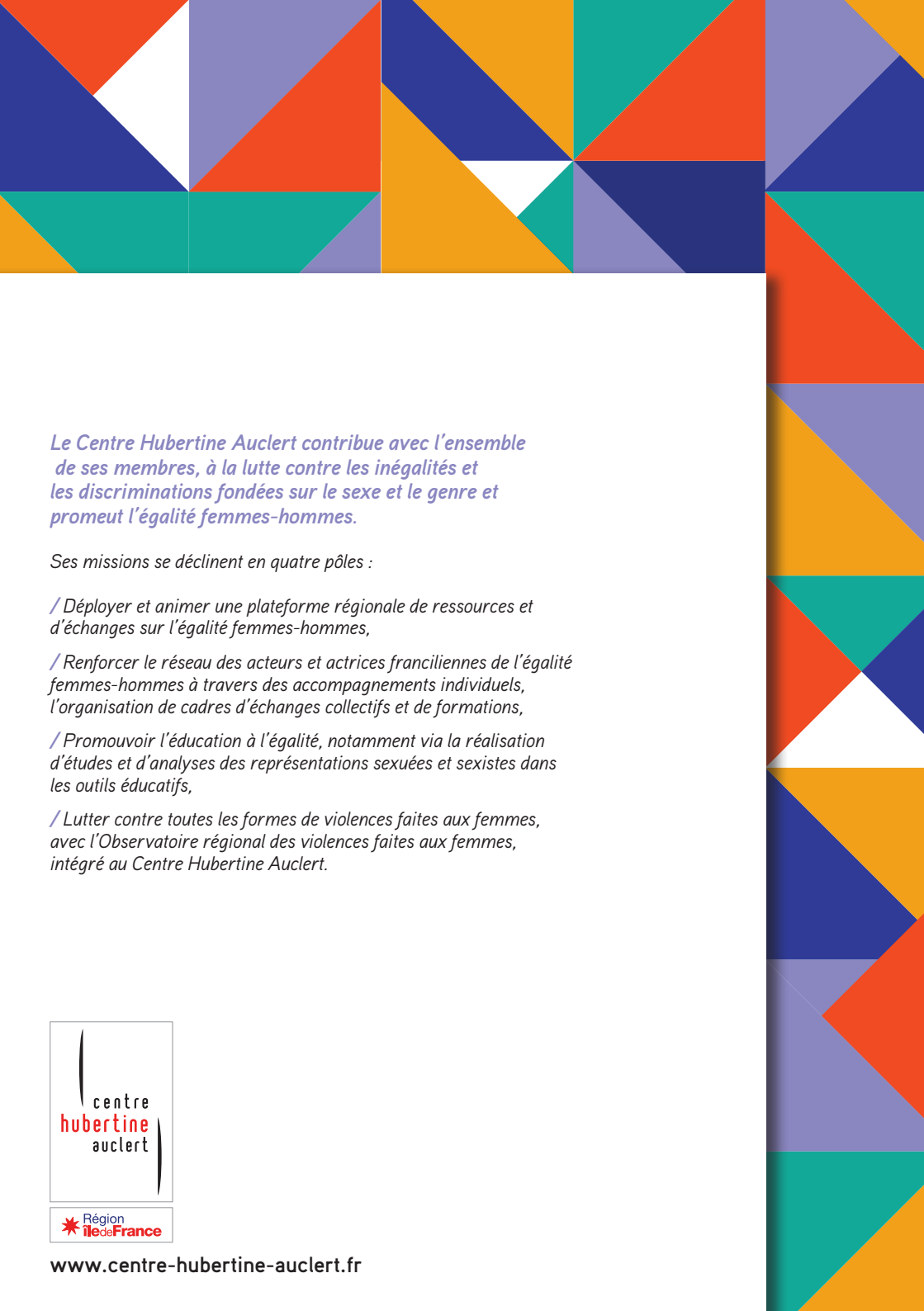
RÉDACTION
François Grolier

ÉDITEUR
Centre Hubertine Auclert
Juillet 2020

MISE EN PAGE
Delphine Hugueny

IMPRIMERIE
HelloPrint

ISSN 2116-1631



Le Centre Hubertine Auclert contribue avec l'ensemble de ses membres, à la lutte contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre et promeut l'égalité femmes-hommes.

Ses missions se déclinent en quatre pôles :

/ Déployer et animer une plateforme régionale de ressources et d'échanges sur l'égalité femmes-hommes,

/ Renforcer le réseau des acteurs et actrices franciliennes de l'égalité femmes-hommes à travers des accompagnements individuels, l'organisation de cadres d'échanges collectifs et de formations,

/ Promouvoir l'éducation à l'égalité, notamment via la réalisation d'études et d'analyses des représentations sexuées et sexistes dans les outils éducatifs,

/ Lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes, avec l'Observatoire régional des violences faites aux femmes, intégré au Centre Hubertine Auclert.

